

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-4/08**

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : JAMET Claude

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CIBIER Christian

---

**OBJET :** Subventions au titre du fonds d'aide aux projets d'insertion (F.A.P.I.).

Dans le cadre du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.), il est proposé de soutenir la réalisation de trois actions d'insertion. Il s'agit, d'une part, de la poursuite de deux actions portées par l'association CULTURE ET SOLIDARITÉ : le jardin collectif d'insertion dénommé "l'air de rien" à Torcy et l'atelier vie quotidienne des gens du voyage intervenant plus particulièrement sur les terrains d'accueil de Lognes et d'Émerainville-Noisiel et, d'autre part, de la mise en oeuvre d'une action visant à favoriser l'engagement des entreprises dans les territoires, au service des personnes discriminées ou rencontrant des situations à risque, en déployant un outil conceptualisé par la Fondation agir contre l'exclusion (F.A.C.E.) et appelé "F.A.C.E.-ÉGALITÉ".

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 4/01 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2010 à 2012,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer, dans le cadre du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.), une subvention d'un montant totale de **60 000 €** qui sera prélevée sur l'opération "fonds d'aide aux projets d'insertion" de l'action intitulée "actions d'insertion professionnelle et de formation" du budget départemental 2011, et qui se répartit comme suit :

- à l'association CULTURE ET SOLIDARITÉ, pour la poursuite des actions d'insertion dénommées "Jardin collectif d'insertion l'air de rien" et "atelier vie quotidienne des gens du voyage", sur le territoire de la commission locale d'insertion et de lutte contre l'exclusion (C.L.I.L.E.) de Noisiel.....**30 000 €**
- au club seine-et-marnais d'entreprises labellisées F.A.C.E. (Fondation agir contre l'exclusion), pour la réalisation d'une action, dénommée "F.A.C.E.-ÉGALITÉ", visant à favoriser l'engagement des entreprises dans les territoires, au service des personnes discriminées ou rencontrant des situations à risque, sur le territoire des C.L.I.L.E. de Fontainebleau, Montereau, Melun-Val de Seine, Nemours, Provins, Sénart et Tournan-en-Brie .....**30 000 €**

Article 2 : d'approuver les conventions à intervenir avec les associations visées à l'article 1 ci-dessus, telles que jointes en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ